

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 227 du 12 octobre 2022

Université Claude Bernard  Lyon 1

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1
12 octobre 2022

ARRETE n° 076-2022-DSI-046 portant délégations de signature, Directeur adjoint DIRPAT



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**
Bureau des Affaires Juridiques
Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex

**Arrêté n° 076-2022-DSI-046 portant délégation de signature au directeur
adjoint de la Direction du Patrimoine (DIRPAT)**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953-2 ;

Vu les statuts de l'Université Lyon 1 ;

Vu le procès-verbal du 1^{er} décembre 2020 proclamant le résultat de l'élection de M. Frédéric FLEURY en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Clément BERNARDET, directeur adjoint de la Direction du Patrimoine, aux fins de signer le procès-verbal de constat d'achèvement des travaux et de mise à disposition du bâtiment INL-CPE (Irène JOLIOT-CURIE).

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à M. le Recteur, chancelier des universités.

Villeurbanne, le 11 octobre 2022

Le Président de l'Université


Frédéric FLEURY

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant sa publication.